

Commissions: ONU Femmes

Question: Comment assurer l'accès de toutes à des emplois décents et de qualités?

Soumis par : La Hongrie

L'Assemblée Générale,

*Soucieuse* d'inclure l'ensemble des composantes des nations siégeant à l'ONU,

*Estimant* que les femmes doivent être mieux représentées dans l'emploi,

*Soulignant* que l'ONU oeuvre, selon la Charte des Nations-Unies "d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes"

*Observant*, d'après l'Organisation Internationale du Travail, le taux global de participation au marché du travail chez les femmes est actuellement proche de 49%, tandis que celui des hommes est de 75%, soit une différence de près de 26 points de pourcentage, qui atteint même 50 points de pourcentage dans certaines régions,

*S'appuyant* sur l'exemple de certains membres actifs onusiens, empêchant l'accès aux femmes à l'emploi sans l'accord de leur mari,

*Rappelant* que certains pays comme la France, membre permanent au siège de l'ONU, se penche sur la question de l'accès des femmes à un emploi décent et de qualité par une discrimination positive notamment lors des Etudes Supérieures en obligeant aux écoles, un pourcentage d'admission féminine,

*Rappelant* que l'égalité hommes-femmes se réalise en grande partie grâce à l'accès à l'emploi,

*Souhaitant* que les femmes puissent être égales à l'homme en droit et en devoir,

*Obtenant* une amélioration au fur et à mesure des années, avec notamment le droit de vote des femmes obtenu en 1918,

*Certifiant* que les femmes sont malheureusement sujettes à de fortes discriminations, marginalisations et exclusions de la société de la part de certains pays, désavantages face aux hommes majoritaires dans la société ; causés par leurs statuts socioéconomiques souvent plus faibles que la moyenne basé sur leurs revenus et le niveau d'éducation,

*Soutenant* le fait que la représentation des femmes dans le monde du travail est essentielle pour leur permettre de prendre réellement part dans la société, la possibilité ou non de faire entendre leur voix et la prise en compte de leurs intérêts

sont des indicateurs importants de leur participation à la prise de décision à l'échelon national,

*Gardant à l'esprit* que la représentation de toutes les composantes d'une nation a aussi pour enjeu de renforcer l'unité nationale, en laissant s'exprimer toutes les voix pour rendre compte de l'état des droits de chacun,

*Proposant* donc d'éventuelles solutions afin d'intégrer davantage les femmes dans le monde du travail:

1. *Oblige* les Etats à instruire les filles pour qu'elles puissent accéder à un travail digne de leurs qualifications et de leur volonté;
2. *Légitime* la création d'un projet de loi obligeant les Etats à rendre compte du taux de la population active féminine dans le monde du travail et sanctionne les Etats en cas de non représentation féminine au travail ;
3. *Appelle* les Etats à l'impartialité de leurs chefs d'entreprises dans le recrutement de leur futur employé(e) en les recrutant en fonction de leur qualification et non pas de leur genre ;
4. *Incite* les Etats à sanctionner leurs entreprises lorsqu'une discrimination au niveau des salaires a lieu entre les femmes et les hommes de sorte à ce qu'ils soient égaux ;
5. *Recommande* aux Etats de mettre en place des systèmes d'aide pour que les femmes et les hommes soient égaux dans leur parentalité, et que les femmes ne soient pas discriminées à l'emploi à cause de leur potentielle maternité ;
6. *Félicite* les Etats ayant déjà soumis à des lois pour la non-discrimination des femmes dans l'accès à l'emploi à une profession décente et de qualité;
7. *Décide* de rester activement saisie de la question.